RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 01555
Numéro SIREN : 851 941 930
Nom ou dénomination : ABHYANGA SPA

Ce dépôt a été enregistré le 10/02/2020 sous le numéro de dépôt A2020/001534

705188

Dénomination : ABHYANGA SPA
Adresse : quartier Des Pradeaux Route Départementale 559 83270 Saint-cyr-sur-mer -FRANCE-

n° de gestion : 2019B01555
n° d'identification : 851 941 930

n° de dépôt : A2020/001534
Date du dépôt : 10/02/2020

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale du 30/12/2019 non rémunération de Madame Justine LEDUC du 01/01/2020 au 30/06/2020

TRIBUNAL DE COMMERCE TOULON (VAR)

705188

« ABHYANGA SPA»

Société par actions simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 000 €
Siège Social Route Départementale 559, Quartier des Pradeaux
83270 SAINT CYR SUR MER
RCS TOULON 851 941 930

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, et le 30 Décembre, à 9 heures, Madame Justine LEDUC, demeurant 315 Route de La Cadière - 83270 SAINT CYR SUR MER, associée unique et propriétaire de la totalité des 100 actions composant le capital social,

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La société a été créée le 13 juin 2019 et suite à la réalisation des travaux d'aménagements, l'activité a débuté réellement le 7 novembre 2019. Bien que prometteur, les premiers mois d'activité ne génèrent pas encore le chiffre d'affaire minimum pour couvrir les frais fixes et ne permettent pas d'envisager la rémunération de la fonction de Président.
De ce fait, l'associée unique décide de renouveler la décision de ne pas rémunérer les fonctions de Président pour une durée de six mois, soit jusqu'au 30 juin 2020, dans l'attente de la viabilité économique de la société.

A cette date, l'associée unique analysera l'évolution de la situation et la rentabilité de la société et prendra une nouvelle décision concernant la rémunération des fonctions de Président.

Par contre, le Président pourra se rembourser les frais engagés, sur présentation des justificatifs.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

L'associée unique